

La colère sociale doit être entendue, les solidarités doivent être défendues.

Publié le 19 octobre 2026

COMMUNIQUÉ



À midi ce jour, je prendrai la parole sur le parvis de l'hôtel de ville pour porter les revendications des jeunes.

Samedi 17 octobre, des centaines de milliers de personnes ont manifesté pour la justice sociale, des services publics de qualité et un avenir meilleur. Je salue les nombreuses Arcueillaises et les nombreux Arcueillais, lycéens, jeunes et moins jeunes, qui ont pris part à cette mobilisation.

Cette journée a aussi été marquée par des violences. Je condamne fermement les actes de pillage, de destruction et de violence commis en marge des cortèges. Ils ne reflètent en rien le mouvement social. Le mouvement lycéen n'en est pas responsable. Les revendications des lycéennes et des lycéens sont pleinement légitimes et je les soutiens.

Je pense à mes collègues maires dont les mairies ont été attaquées. S'en prendre à une mairie, c'est s'en prendre à la maison commune de tous les habitants. J'exprime aussi ma solidarité aux commerçants, aux habitants et aux agents publics touchés.

Je pense enfin aux jeunes blessés depuis le début de ce mouvement. Un adolescent qui manifeste ne doit jamais repartir mutilé. Le gouvernement va devoir apporter des réponses claires sur sa stratégie de maintien de l'ordre.

Au-delà de cette journée, la colère de la jeunesse a des racines profondes. Nous les entendons chaque jour à Arcueil. Les lycéens de Darius Milhaud que j'ai récemment rencontrés m'ont parlé de leurs difficultés à étudier, de leur inquiétude pour l'avenir, de leur isolement et du manque de relais pour les accompagner. Leur parole nous oblige. Dès le 21 octobre, une permanence en mairie accompagnera les jeunes dans leur recherche de stage et d'alternance. Le dialogue avec la jeunesse arcueillaise est une priorité de notre mandat.

Mais les communes ne peuvent pas répondre seules. Le projet de loi de finances pour 2027 menace les services publics, les politiques sociales et les collectivités. On ne peut pas demander aux communes de protéger davantage tout en réduisant leurs moyens.

Dans ce moment de tension, rappelons l'essentiel. Manifester est une liberté fondamentale, qui doit pouvoir s'exercer en toute sécurité. La réponse à la colère sociale ne peut pas se limiter à des mesures sécuritaires. Elle doit être sociale et démocratique. Il est urgent de changer de cap, de défendre les services publics et de redonner à chacune et chacun des perspectives d'avenir.

Sophie PASCAL-LERICQ

Maire d'Arcueil

Document utile

[138,62 Ko, pdf](#)

[Communiqué de la maire - Lycées - 19oct26](#)

Sur le même sujet



Communiqué du maire

Reconnaissance de l'État de Palestine

[En savoir plus](#) ▶